

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 avril 2011 à 13 h à l'hôtel de ville de Morin-Heights, sis au 567, du Village, à Morin-Heights, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Neveu	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et Mme Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut

---

M. Charles Garnier, préfet souhaite la bienvenue aux membres présents et invite Mme Danielle Corbeil et M. Daniel Lefebvre de la Fondation Monique-Surprenant à s'adresser aux maires.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 53-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
  5. E) c) : Attribution du contrat de renaturalisation
  15. A) : Exploitation minière

ADOPTÉE

## 2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

### A) Assemblée régulière du 8 mars 2011 :

CM 54-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 2011 soit et est adopté avec la modification suivante :  
Résolution CM 38-03-11 : changer le nom d'André Genest, maire de Wentworth-Nord pour celui de Linda Fortier, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson comme proposeur.

ADOPTÉE

## 3. SUIVI DE PROCÈS-VERBAUX

### A) Correction au procès-verbal du mois d'avril 2010 :

Suite à la visite de nos vérificateurs comptables, il y aurait lieu de corriger le montant du registre de chèques de mars 2010 déposé en avril 2010, de la façon suivante :

CM 55-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2010 soit corrigé de la façon suivante :  
Page 4370, résolution CM 80-04-10 : changer la somme du registre des chèques de mars 2010 de « 482 582,42 \$ » pour « 489 582,42 \$ ».

ADOPTÉE

## 4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Rapport d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut présente et commente son rapport d'activités mensuel.

B) Bulletin économique du CLD Les Pays-d'en-Haut Inc. :

Les membres du conseil prennent connaissance du bulletin économique du CLD *Les Pays-d'en-Haut Inc.*, pour le mois d'avril 2011.

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose son rapport d'activités mensuel.

B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Saint-Sauveur : règlement n° 307-2010 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 25 mars 2011, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 307-2010, adopté par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 21 mars 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 56-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 307-2010 modifiant le règlement de zonage est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Sainte-Anne-des-Lacs : règlement n° 125-19-2011

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux

dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 28 mars 2011, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 125-19-2011, adopté par le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs, le 14 mars 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 57-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 125-19-2011 modifiant le règlement de zonage est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

**C) Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) :**

- a) Adoption du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire des Laurentides :
- b) Plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels :

Dépôt est fait de ces documents pour information aux membres du conseil. M. André Boisvert invite les maires à noter à leur agenda le colloque sur les forêts de proximité qui aura lieu le 13 mai prochain.

**D) Rapport d'activités du conseiller en environnement :**

M. Joël Badertscher, conseiller en environnement dépose et commente son rapport d'activités pour la période du 2 mars au 6 avril 2011.

**E) Projet de renaturalisation de rive à Montfort :**

- a) Confirmation participation au projet du Conseil régional de l'environnement des Laurentides :
- b) Confirmation participation au projet du fonds Eau bleue RBC :

M. Joël Badertscher mentionne la confirmation de l'aide financière de la part du CRE des Laurentides, de ± 5000\$ pour des panneaux d'interprétation ainsi que de la Fondation Eau Bleue RBC pour un montant d'également 5 000 \$ et indique que l'on est toujours en attente en ce qui touche l'aide provenant de la Fondation Hydro-Québec.

- c) Recommandation : soumission projet de renaturalisation de la rive à Montfort :

ATTENDU l'appel d'offres ayant trait à la stabilisation et végétalisation d'une partie de la rive du lac Saint-François-Xavier, plus spécifiquement en face du Pavillon récréatif et communautaire de Montfort ;

ATTENDU l'obtention des soumissions suivantes pour la réalisation des susdits travaux, à savoir :

<i>Firmes</i>	<i>Prix (taxes non comprises)</i>
◆ <i>Enviroforêt Inc.</i>	<i>21 900 \$</i>
◆ <i>Aubier</i>	<i>20 465 \$</i>

CM 58-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accorde le contrat de renaturalisation d'une partie de la rive du lac Saint-François-Xavier (en face du pavillon récréatif et communautaire de Montfort) à la firme

*Aubier*, 115, Montée des Lacs boisés, Saint-Adolphe-d'Howard, pour la somme de 20 465 \$ (taxes applicables non comprises).

- b) Autorise le directeur général, Me Yvan Genest, à signer le susdit contrat et tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

**F) Entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC :**

Me Yvan Genest, directeur général de la MRC informe les membres du conseil de la signature de l'entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**G) Communiqué de presse « Les golfs de la MRC des Pays-d'en-Haut renaturalisent leurs bandes riveraines » :**

Faisant suite à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, M. Joël Badertscher rappelle la signature de l'entente, le 5 avril dernier entre 8 propriétaires de golfs de la MRC et la MRC des Pays-d'en-Haut.

**6. RAPPORTS**

**A) Chargée de développement rural :**

**1. Rapport d'activités :**

Mme Alison Dryllie, agente rurale, dépose par le biais des documents transmis aux membres du conseil, son rapport d'activités pour la période du 8 mars au 7 avril 2011.

**2. Pacte rural : reddition de compte :**

a) Adoption du rapport annuel et des fiches projets 2010 :

CM 59-04-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve les documents suivants :

- ◆ Rapport annuel d'activités du Pacte rural – Les Pays-d'en-Haut 2010
- ◆ Bilan des fiches de projets 2010

...et en autorise la transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

b) Date du CCO :

Mention est faite de la date du prochain comité consultatif d'orientation qui se tiendra le 7 juin prochain à 13h30, dans les locaux de la MRC des Pays-d'en-Haut. Mme Dryllie indique que la date limite de réception des projets est le 14 avril 2011.

c) Retour sur l'enveloppe monétaire disponible / projets locaux et régionaux :

Mme Alison Dryllie s'informe auprès des maires de quelle façon devrions-nous traiter les dossiers à caractère supra local déposés par des organismes autonomes, municipalités ou par la MRC.

À ce sujet, M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord soulignant que le but ultime du Fonds de la ruralité étant d'aider les municipalités dévitalisées, il y aurait donc lieu, à son avis, d'aider davantage ces mêmes municipalités.

Pour sa part M. Michel Lagacé, maire de Saint-Sauveur rappelant le rôle du CCO qui consiste justement à analyser à sa juste valeur chacun des dossiers, l'on ne devrait donc pas « fermer la porte » aux projets supra-locaux.

Enfin, le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs indique que l'interconnexion, projet supra-local, obtient déjà une large part des fonds alloués et qu'il serait indiqué de favoriser les projets locaux.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée :

Enveloppe monétaire disponible du Fonds de la ruralité / projets locaux et régionaux

ATTENDU QU'il y a lieu de se prononcer quant à la répartition de l'enveloppe budgétaire du Fonds de la ruralité et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'admission ou non des projets supra-locaux ;

CM 60-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut établit le principe suivant quant à la répartition de l'enveloppe budgétaire du Fonds de la Ruralité, à savoir :  
*« La reconnaissance de admissibilité tant des projets locaux que supra-locaux pour l'obtention de subventions dans le cadre du Fonds de la ruralité, selon les normes établies »*  
 ADOPTÉE

d) Lac-des-Seize-Iles : copie de la résolution n° CM 2011-03-52 :

Dépôt est fait pour information de cette résolution de la municipalité de Lac-des-Seize-Iles.

**3. Culture et patrimoine :**

a) Recommandations du comité de sélection – Fonds culture et patrimoine 2011 :

Mme Alison Drylie ayant déposé par le biais des documents soumis aux membres du conseil, les recommandations du comité culturel en ce qui a trait aux dossiers soumis dans le cadre du Fonds culture et patrimoine, il y aurait lieu d'adopter la résolution suivante :

CM 61-04-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve les recommandations du comité de sélection des projets du Fonds culture et patrimoine 2011.

ADOPTÉE

**4. Démarche MADA : suivi**

Mme Alison Drylie indique que 8 municipalités ont fait la demande dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés et que tous les formulaires seront envoyés d'ici la fin mai 2011.

**B) Chargée de projets – Paysages et patrimoine :**

**1. Rapport d'activités :**

Dépôt est fait par le biais des documents transmis aux membres du conseil, du rapport d'activités de Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets Paysages et patrimoine, du 9 mars au 12 avril 2011.

**2. Renouvellement de l'entente ciblée VVAP :**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine annonçant une aide financière de 42 000 \$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine.

**3. Alliance pour la valorisation des paysages du Québec :**

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement mentionne avoir reçu cette demande de l'organisme Alliance pour la valorisation des paysages du Québec et s'informe de l'intérêt des maires à ce que la MRC en fasse partie.

Devant l'aspect local (Estrie) de cet organisme, les membres du conseil préfèrent ne pas y adhérer.

**C) Assistante de projets :**

**1. Rapport d'activités :**

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, assistante de projets pour la période du 7 mars au 8 avril 2011.

## 7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT

### A) SOPRÉ : procès-verbal :

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la SOPRÉ du 10 février 2011.

### B) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

#### 1. Stratégie de protection du parc linéaire et du corridor aérobique :

Dans un premier temps, dépôt est fait d'un nouvel échéancier devant normalement permettre l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire en mai ou juin prochain.

Mention est aussi faite de la tenue d'une réunion, lundi le 18 avril prochain, au cours de laquelle sera présenté et commenté le susdit projet de RCI distribué aux membres du conseil.

### C) Secteur du parc linéaire :

Aucun sujet n'étant abordé à ce point de l'ordre du jour, l'on passe au point suivant.

### D) Secteur du corridor aérobique :

#### 1. Aménagement du stationnement du Pavillon récréatif et communautaire de Montfort :

Concernant cette question, mention est faite de l'obtention de vingt mille dollars (20 000 \$) provenant du Fonds régional de la conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides.

### E) Secteur de l'interconnexion :

#### 1. Dépôt de la demande de subvention au MTQ :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration du projet intitulé « Interconnexion du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et du corridor aérobique » ;

ATTENDU l'ampleur d'un tel projet ayant pour but d'établir un lien entre ces deux (2) parcs linéaires des Laurentides qui franchirait les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights de façon à créer une boucle de plus de soixante-dix kilomètres directement reliée au parc linéaire le P'tit Train du Nord, venant ainsi augmenter d'autant la Route Verte dans la région des Laurentides ;

ATTENDU l'état d'avancement important du susdit projet justifiant un dépôt préliminaire au ministère des Transports tout en se gardant la possibilité de compléter et/ou modifier le susdit projet, s'il y a lieu ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

#### 1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- a) Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de considérer le dépôt de son projet intitulé « Interconnexion du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et du corridor aérobique » à titre de document préliminaire ;
- b) Se réserve donc le droit d'y apporter des modifications ou de le compléter au fur et à mesure de ses discussions avec le susdit Ministère.

ADOPTÉE

### E) Secteur des terres publiques :

#### 1. Projet de tour de télécommunications à Wentworth-Nord :

ATTENDU le projet d'implantation d'une tour de télécommunications par Vidéotron à Wentworth-Nord, plus spécifiquement sur la partie de lot suivante : lot P.21A, du rang 08, canton de Wentworth ;

ATTENDU les objectifs de couverture atteints par pareil projet d'implantation, à savoir :

- ◆ couvrir la route Principale sur une distance de 10 km ;
- ◆ couvrir la zone rurale aux alentours sur un rayon de 3km ;
- ◆ assurer le lien avec les sites voisins afin d'offrir une couverture continue ;
- ◆ maximiser le débit de transmission offert pour le service Internet sans fil ;

ATTENDU QUE le site privilégié par Vidéotron est une terre publique intramunicipale (TPI) ayant fait l'objet de la convention de gestion entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la MRC des Pays-d'en-Haut et que cette dernière est donc appelée à donner son accord à semblable implantation tout comme le MRNF ;

ATTENDU l'accord de principe émis par la municipalité de Wentworth-Nord face à pareil projet (cf. résolution n° 2011-04-104);

CM 63-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut, signataire d'une convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) :
  - a) Se déclare favorable au projet de construction d'une nouvelle structure de télécommunications par la compagnie 7215924 Canada Inc., filiale à part entière de Vidéotron Ltée sur la terre publique intramunicipale (TPI) constituée du lot P.21A, rang 08, canton de Wentworth en la municipalité de Wentworth-Nord, le tout selon les documents transmis à la MRC des Pays-d'en-Haut.
  - b) Conditionne son avis favorable au fait que la compagnie 7215924 Canada Inc., filiale à part entière de Vidéotron Ltée doive :
    - i. permettre aux autres opérateurs (transporteurs) éventuels d'installer leurs équipements sur la même tour, de façon à éviter l'érection de d'autres tours dans ce secteur de la municipalité de Wentworth-nord;
    - ii. assurer un accès Internet haute vitesse, la téléphonie sans fil évoluée et tout autre service sur l'ensemble du territoire desservi par la susdite tour de télécommunications de Wentworth-Nord ;
    - iii. assurer gratuitement à la municipalité de Wentworth-Nord, sur cette même tour, un espace suffisant et adéquat pour y loger les équipements nécessaires aux communications relatives à d'éventuels services d'urgences et de travaux publics;
    - iv. convenir avec la MRC des Pays-d'en-Haut d'un protocole d'entente relativement à la mise en place de mesures d'atténuation quant aux impacts visuels et environnementaux d'une telle installation à savoir : la couleur et le fini de la tour et de ses installations au sol, l'installation d'un dispositif atténuant l'impact visuel au sol des feux de positionnement de la tour, la mise en place d'une haie de conifères pour masquer la clôture ceinturant le site; la conception et la réalisation des infrastructures permettant la canalisation des eaux de surface, etc .

ADOPTÉE

## 8. DOSSIERS DE M. LE PRÉFET

### A) Fin du moratoire sur l'intégration des corps de police municipaux à la SQ :

M. Charles Garnier, préfet, indique la fin de ce moratoire sur l'intégration des corps de police municipaux à la SQ et s'informe auprès du maire de la ville de Sainte-Adèle sur leur intérêt à ce sujet.

Le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle indique que la ville est actuellement en processus d'analyse des avantages et inconvénients d'une possible intégration de son corps municipal de police à la Sûreté du Québec.

### B) Projet de loi 4 pour atténuer le choc des hausses de taxes foncières :

Concernant cette question, mention est faite du dépôt d'un projet de loi prévoyant la possibilité pour les municipalités d'octroyer des crédits de taxes foncières aux propriétaires de certaines résidences.

Toujours à ce sujet, dépôt est fait d'un tableau des propriétés potentiellement admissibles à pareille disposition (article 253.74 du projet de loi 4).

**C) Formation obligatoire en éthique pour les élus municipaux :**

Relativement à la formation obligatoire en éthique pour les élus municipaux, M. Charles Garnier indique à ses collègues avoir obtenu de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), que la session du 10 septembre 2011 prévue à Saint-Sauveur soit destinée exclusivement aux élus municipaux de notre MRC.

Cependant, compte-tenu du fait que certaines municipalités de notre MRC se sont déjà inscrites tant auprès de la FQM qu'à l'UMQ, nos municipalités sont donc invitées à s'inscrire elles-mêmes pour ces cours de formation aux élus.

**D) Vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut : rappel des dates importantes :**

Tel que mentionné plutôt en assemblée, les membres du conseil prennent connaissance des dates importantes de l'adoption de la vision stratégique de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER**

**A) Registre des chèques du mois de mars 2011 :**

CM 64-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de mars 2011 totalisant la somme de 481 758,88 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

**B) Rapport budgétaire au 31 mars 2011 :**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire au 31 mars 2011.

**10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Aucune discussion n'ayant lieu en lien avec le bordereau de correspondance, on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

**11. DEMANDES À LA MRC**

**A) Fonds de l'athlète des Laurentides :**

Suite à la visite de MM. Michel Gagné, du Fonds de l'athlète des Laurentides et Jacques Allard de Loisirs Laurentides le mois dernier, M. Garnier demande aux membres du conseil d'appuyer comme par les années passées ce Fonds destiné aux athlètes des Laurentides. À ce propos, la résolution suivante est adoptée, à savoir :

**FONDATION DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE notre MRC est consciente des besoins financiers grandissants des athlètes d'élite et en développement de la région ;

ATTENDU QUE les clubs ou équipes sportives de ces catégories ont les mêmes besoins financiers ;

ATTENDU QU'il est aussi nécessaire d'aider et d'encourager la formation d'entraîneurs qualifiés pour les niveaux développement et élite ;

ATTENDU QUE notre MRC croit que la préparation d'*Équipe Laurentides* en vue des prochaines finales des Jeux du Québec peut favoriser de meilleures performances aux finales, faisant ainsi rayonner notre belle région des Laurentides ;

ATTENDU QUE notre MRC adhère à la mise en place de centres régionaux d'entraînement ;

ATTENDU QUE notre MRC approuve la remise de bourses semi-annuelles, tel que réalisé depuis l'automne 2007 ;

ATTENDU QUE le Fonds de l'athlète des Laurentides s'est acquitté de toutes ces tâches depuis 2007, avec une structure légère, très peu coûteuse et des plus fonctionnelles ;

CM 65-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Appuie le fonds de l'athlète des Laurentides pour les prochains trois ans et accepte d'investir la somme de 1 183,92\$, soit 0,03\$ par citoyen comme contribution annuelle pour les trois (3) prochaines années.
  - b) Délègue le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, sur le comité de sélection du susdit fonds.

ADOPTÉE

#### B) Colloque du printemps - ADGMRCQ :

CM 66-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le directeur général, Me Yvan Genest, à assister au colloque du printemps de l'ADGMRCQ (27 au 29 avril 2011) et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

#### 12. GESTION DES COURS D'EAU

Suite au dépôt de documents et correspondances relativement au cours d'eau du Lac Marier situé à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Mme Linda Fortier, mairesse de cette municipalité indique qu'une réunion doit se tenir prochainement réunissant les intervenants du Lac Marier, Me Yvan Genest et M. Joël Badertscher, de la MRC des Pays-d'en-Haut et elle-même, afin d'entamer les discussions et d'en arriver à une solution équitable pour tous les riverains.

Également, Me Yvan Genest, directeur général porte à l'attention des membres du conseil de la MRC le dossier du domaine Alary. Selon les informations obtenues de la part de la ville de Saint-Sauveur et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), un barrage aurait cédé l'an dernier au Domaine Alary à Saint-Sauveur avec pour conséquence l'accumulation importante de sédiments en aval du Parc des Monts.

#### AUTORISATION DE CONSULTATION JURIDIQUE RELATIVE AU DOSSIER DU DOMAINE ALARY

CM 67-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise son directeur général à consulter Me Joanne Côté de la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin d'établir la façon de procéder dans ce dossier.

ADOPTÉE

#### 13. TRANSPORT COLLECTIF

##### A) Procès-verbal du 16 février 2011 :

Dépôt est fait de statistiques et du procès-verbal du 16 février 2011 du comité de gestion du Transport collectif.

**B) Nomination de représentants et substituts :**

CM 68-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme les personnes suivantes :
  - ◆ M. Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Îles – Représentant secteur ouest ;
  - ◆ M. Claude Brunet, conseiller de Piedmont – Représentant secteur centre ;
  - ◆ M. Pierre Morabito, conseiller de la ville de Sainte-Adèle – Représentant secteur est ;
  - ◆ M. Jean Dutil, conseiller de Morin-Heights (substitut).
 ... afin de siéger sur le comité de gestion de Transport en commun intermunicipal des Laurentides.
2. QUE pareille nomination soit effective tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

**14. DIVERS**

**A) RIDR – Conseil d'administration du 19 janvier 2011 :**

Dépôt est fait pour information du procès-verbal de la RIDR (19 janvier 2011).

**B) Contestation à l'exploitation minière sur le territoire :**

ATTENDU QUE le projet de Loi N 19 modifiant la *Loi sur les mines* prévoyait des dispositions permettant au ministre de soustraire certaines zones à l'activité minière n'a pas encore à ce jour été adopté après avoir été déposé à l'automne 2009 ;

ATTENDU QU'une entreprise minière a ainsi obtenu la permission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de procéder à des travaux d'exploration minière et éventuellement d'exploitation de minerai de fer et de titane sur le territoire de certaines villes de la MRC des Pays-d'en-Haut, en l'occurrence des villes de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU QUE cette même entreprise a approché plusieurs propriétaires fonciers en vue d'effectuer des forages sur leurs propriétés sans d'abord avoir approché les villes précisées ;

ATTENDU QUE pareils travaux de forage et d'exploration voire d'exploitation vont à l'encontre même de la vocation récréo-touristique et de villégiature des susdites villes sises au cœur de la région des Laurentides ;

EN CONSÉQUENCE' IL EST PROPOSÉ et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui pour le conseiller Luc Lamond, maire du Lac-des-Seize-Îles et à l'unanimité des conseillers présents ;

1. QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau ainsi qu'au ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, monsieur Serge Simard, de redéposer de façon urgente le projet de Loi N 79 en tenant compte des amendements proposés par la ministre affectée à la région des Laurentides, madame Michelle Courchesne en vue de l'adoption de ces modifications avant le mois de juin 2011.
2. QUE ce conseil demande au ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, monsieur Serge Simard :
  - De modifier le projet de Loi N 79 de façon à ce qu'un processus d'acceptation sociale d'un projet minier soit obligatoire à l'étape de l'exploration et non pas à l'exploitation minière ;
  - De prévoir l'émission des permis en phase d'exploration et non pas d'exploitation ;
  - De soustraire le territoire des villes de Sainte-Adèle et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de toute exploration et exploitation minières ;
3. QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité régionale des Pays-d'en-Haut à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Serge Simard, à la ministre responsable de la région des Laurentides, madame Michelle Courchesne et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Dutil de Morin-Heights se renseigne à propos des mesures mises en place dans les municipalités concernant le contrôle des animaux.

M. Roger Soucy de Wentworth-Nord s'informe du processus d'inscription concernant les journées de formation sur l'éthique pour les élus.

M. Jacques Geoffrion de Sainte-Anne-des-Lacs propose ses services pour organiser une levée de fonds « beat the pro » lors des tournois de golf des maires.

## 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15 h)

CM 69-04-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Charles Garnier,  
Préfet

---

Me Yvan Genest,  
Directeur général